

## Thème : Actualité du droit bancaire

**Date :** Vendredi 2 avril 2021 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- *Maîtriser les nouveautés du droit bancaire*
- *Etre à même de détecter les cas dans lesquels un banquier peut voir sa responsabilité engagée*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Actualité du crédit à la consommation**
- **Actualité du crédit immobilier**
- **Actualité du crédit professionnel**
- **Actualité du droit du taux d'intérêt**
- **Actualité de la responsabilité du banquier**
- **Actualité du droit des instruments de paiement**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale active, remise d'un support écrit aux participants

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg, ancien avocat

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.